

Etat :

Etablissement :

Date d'arrêté :

Annexe 1 : Cartographie globale des risques et celle inhérente au risque opérationnel à la date d'arrêté

- Commenter les évolutions majeures observées à l'issue de l'exercice et les actions d'atténuation entreprises ainsi que le risque résiduel

Etat :

Etablissement :

Date d'arrêté :

Annexe 2 : Organisation de la fonction de gestion des risques (organigramme et effectif dédié)

Etat :

Etablissement :

Date d'arrêté :

Annexe 3 : Cadre d'appétence au risque ainsi que les limites validées par l'organe délibérant à la date d'arrêté

- Commenter les ajustements effectués à l'issue de l'exercice de révision et indiquer les dates d'approbation des limites globales de risques par l'organe délibérant (*cf. article 11 de la Circulaire n°04-2017/CB/C*) ;
- indiquer notamment les limites pour le risque de crédit, de concentration, de liquidité, opérationnel, de marché, de taux d'intérêt du portefeuille bancaire et les autres risques.

Etat :

Etablissement :

Date d'arrêté :

Annexe 4 : Tableau de synthèse des conclusions et/ou décisions issues des réunions de l'organe délibérant et des Comités spécialisés en matière de gestion des risques

N°	“Dénomination de l’instance”	Date de réunion	Principales conclusions	Point de la mise en oeuvre des décisions

Etat :

Etablissement :

Date d'arrêté :

Annexe 5 : Tableau de bord d'information de l'organe délibérant sur la surveillance du risque de crédit transmis au Conseil d'Administration et aux Comités spécialisés

Etat :

Etablissement :

Date d'arrêté :

Annexe 6 : Recommandations issues des contrôles des risques dans le cadre du contrôle permanent (1^{er} niveau)

N°	Description des contrôles réalisés	Période couverte	Insuffisances identifiées	Mesures correctrices, état et délai de réalisation
1.Risque de crédit				
2.Risque de concentration				
3.Risque opérationnel				
4.Risque de liquidité				

Etat :

Etablissement :

Date d'arrêté :

Annexe 7 : Recommandations issues de surveillance intégrée des risques (2^{ème} niveau)

N°	Description des contrôles réalisés	Période couverte	Insuffisances identifiées	Mesures correctrices, état et délai de réalisation
1.Risque de crédit				
2.Risque de concentration				
3.Risque opérationnel				
4.Risque de liquidité				

Etat :

Etablissement :

Date d'arrêté :

Annexe 8 : Description de l'architecture du système d'information et des points essentiels du plan de continuité d'activité (ressources et activités critiques)

Etat :

Etablissement :

Date d'arrêté :

Annexe 9 : Liste des activités externalisées par domaine

Etat :

Etablissement :

Date d'arrêté :

Annexe 10 : Plan de financement d'urgence de la banque à la date d'arrêté

- exposer les principaux points des plans de financement notamment :
 - les modalités d'évaluation de la capacité à lever des fonds auprès des sources de financement de l'entreprise en temps normal et en période de stress sur toutes les maturités envisagées et par devise (*hypothèses et résultats des tests effectués...*) ;
 - les conditions de distinction des actifs grevés et non grevés disponibles à tout moment notamment en situation d'urgence et modalités de prise en compte des limitations d'ordre juridique, réglementaire et opérationnel aux éventuels transferts de liquidité et d'actifs non grevés entre les entités ;
- préciser les stress scenarii utilisés pour mesurer le risque encouru en cas de forte variation des paramètres de marché (hypothèses retenues ainsi que leur périodicité de révision, le processus de validation, le résultat de la simulation et les modalités de sa communication à l'organe de surveillance), ainsi que les principales conclusions de l'analyse du risque encouru en cas de forte variation des paramètres de marché.

Etat :

Etablissement :

Date d'arrêté :

Annexe 11 : Résultats des simulations de crise (stress test) sur l'impact d'une variation des taux d'intérêt global¹

Rubrique	Montant en millions ou ratio (%)		
	Situation normale	Impact d'une variation des taux d'intérêt de ± 100 pbs	Impact d'une variation des taux d'intérêt de ± 200 pbs
Revenus nets d'intérêts suivant les gaps de maturité des emplois et ressources			
dont échéance résiduelle de moins d'un mois			
dont échéance résiduelle de 1-3 mois			
dont échéance résiduelle de 3-6 mois			
dont échéance résiduelle de 6-12 mois			
dont échéance résiduelle de 1-2 ans			
dont échéance résiduelle de 2-3 ans			
dont échéance résiduelle de 3-4 ans			
dont échéance résiduelle de 4-5 ans			
dont échéance résiduelle de plus de 5 ans			
Taux de marge nette d'intérêt			
Bénéfice / Perte net			
Fonds propres de base durs CET1			
Fonds propres de base T1			
Fonds propres effectifs			

¹ Dérouler les six (6) scénarios de chocs prévus par le Comité de Bâle : déplacement parallèle vers le haut (i), déplacement parallèle vers le bas (ii), pentification de la courbe des taux (taux courts en baisse, taux longs en hausse) (iii), aplatissement de la courbe des taux (taux courts en hausse, taux longs en baisse) (iv), hausse des taux courts (v), baisse des taux courts (vi).

Etat :

Etablissement :

Date d'arrêté :